

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 21 août 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 21 août 2024, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **deux** projets de délibération du gouvernement et **dix** arrêtés. Il a également examiné **trois** dossiers d'étrangers.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative aux taux de la taxe générale sur la consommation (TGC).

En raison d'une erreur juridique, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (TANC) a enjoint la Nouvelle-Calédonie à abroger l'arrêté n° 2017-209/GNC du 17 janvier 2017 relatif à la ventilation des opérations entre les quatre taux différents de TGC (réduit, spécifique, normal et supérieur) créés par la loi du pays instaurant la TGC en 2016. L'arrêté en question a été modifié plusieurs fois depuis.

Il s'avère que cette répartition doit être fixée par voie de délibération du Congrès et non par voie d'arrêté. Un délai de six mois a été accordé au gouvernement pour abroger cet arrêté, soit jusqu'au 21 septembre 2024.

Ainsi, à défaut de pouvoir réaliser en temps utiles le projet de simplification de la TGC vers un système à trois taux (projet de délibération déposé par le gouvernement sur le bureau du Congrès le 21 mars 2024) et pour éviter une hausse des prix induite par l'abrogation de l'arrêté, le gouvernement propose de maintenir la ventilation actuelle entre les taux jusqu'au 31 décembre 2024 par une délibération du Congrès.

En effet, l'abrogation de cet arrêté aurait pour effet que l'assiette composée de la plupart des postes de consommation essentiels des ménages actuellement au taux réduit de 3%, qu'il s'agisse des biens (alimentation, carburants, électricité, médicaments notamment) ou des services (transport de personnes, cantines scolaires, gamelles, services culturels), sera soumise au taux normal de 11%.

Cette augmentation mécanique de 8 points des prix de ces produits, ferait peser un risque encore plus grand aux ménages modestes dont le pouvoir d'achat est déjà largement éprouvé en raison des circonstances économiques et sociales auxquelles la Nouvelle-Calédonie est confrontée.

Projets de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour **deux** affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à la permanence des transports sanitaires terrestres en Nouvelle-Calédonie pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 5 janvier 2025.

Les 57 entreprises de transports sanitaires agréées sur le territoire sont tenues de participer au service de permanence à raison d'un minimum de 45 permanences par année calendaire. Le tableau de permanence repose sur un découpage par secteur. Chacune des communes où sont implantées une ou plusieurs sociétés de transports sanitaires terrestres correspond à un secteur de permanence, hormis les communes de Koné et Pouembout qui constituent un seul secteur et les communes de Païta, Dumbéa et Le Mont-Dore qui, la nuit (18h-6h) ne forment également qu'un unique secteur.

Pour le deuxième semestre 2024, sur les secteurs de Nouméa et du Grand Nouméa seules quatre sociétés sur les 17 agréées participent à la permanence de nuit.

Au visa de Yannick Slamet et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-199/GNC du 26 janvier 2021 imposant à la Société Le Nickel un suivi de la qualité de l'air ambiant sur son site industriel de Doniambo.

Compte tenu de la baisse de la puissance des fours, les émissions de dioxyde de soufre de la centrale accostée temporaire (CAT) située sur le site de Doniambo, vont diminuer mécaniquement. Dans ce contexte, la SLN est exemptée d'avoir recours à du fioul à très basse teneur en soufre (FOL TBTS), utilisé lors des pics de pollution avérés ou prévisibles. Ce carburant, qui permet de limiter les émissions de dioxyde de soufre, représente 30 à 40 % du carburant consommé par la CAT et coûte environ 35 dollars par tonne de plus que le fioul à basse teneur en soufre.

Malgré cette adaptation, la quantité d'émissions de dioxyde de soufre prévue sur l'année 2024 devrait être inférieure au volume qui aurait été émis si l'installation fonctionnait à son régime nominal. De plus, cette mesure permettrait d'économiser jusqu'à 120 millions de francs d'ici la fin de l'année 2024.

Cette exemption est autorisée pour une période d'observation de trois mois, jusqu'au 31 octobre 2024.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation située au village de vacances IGESA à Kuto, sur la commune de l'île des Pins.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession de septembre à novembre 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 du fonds nickel (FNI). Elle est arrêtée comme suit :

- *section de fonctionnement* : zéro franc en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : zéro franc en recettes et 600 millions de francs en dépenses.

La somme de 600 millions de francs en investissement correspond à un prêt d'urgence à la Nouvelle-Calédonie auprès du FNI et financé sur fonds propres de l'établissement, afin de stabiliser la trésorerie de la collectivité. Il est prévu un remboursement en trois échéances annuelles, à partir de juin 2025.

Le budget 2024 du fonds nickel après modification est arrêté à la somme globale de 5 935 289 749 francs répartis comme suit :

- *section de fonctionnement* : 1 792 865 359 en recettes et en dépenses ;
- *section d'investissement* : 4 142 424 390 francs en recettes et 3 695 727 501 francs en dépenses,

faisant apparaître un suréquilibre de 446 696 889 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité d'un projet de délibération en séance publique.

Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « ESSANTEA » dans le parc naturel de la mer de Corail.

Ce projet scientifique a pour objectif général de comprendre le fonctionnement de l'écosystème pélagique océanique et de déterminer son influence sur les ressources de thons dans la région.

Les travaux prévus dans le parc naturel de la mer de Corail comprennent une mission de huit jours à bord du navire *Antéa*, du 27 octobre au 5 novembre 2024, ces dates étant susceptibles d'évoluer. Les travaux interviendront sur l'une des deux stations présélectionnées dans des eaux de profondeur supérieure à 1 000 mètres. La première station est située à 30 kilomètres au large de la passe de Dumbéa et la seconde est localisée à 60 kilomètres au large de Yaté. Le choix final s'effectuera en fonction des conditions de houle.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé Léonard Kupelie en qualité d'expert-comptable.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la délimitation transversale du domaine public maritime à l'embouchure de la rivière Wayawetch, sur la commune de Ouégoa.

Arrêté de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Gwenaëlle Deveaux en qualité de chef du service support métier, de la statistique et de la prospective de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **trois** renouvellements d'autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.